

SÉANCE DU LUNDI 11 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix neuf et le lundi 11 février à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à CAUX (*Salle du Peuple*), sous la présidence de **monsieur M. Gilles D'ETTORE**,

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 52
- Présents : 44
- Pouvoirs : 8

Date de convocation :

Lundi 4 Février 2019

Affichage effectué le :

...

OBJET :

**Grille tarifaire des redevances
d'occupation du domaine public
et des frais d'accès aux
infrastructures de fibres
optiques – modification de la
délibération n° 002744 du
03/12/2018**

N° 002799

Question N°6 à l'O.J.

Réf. : Informatique et systèmes
d'information
Rubrique dématérialisation : 7.1.3
Tarifs des services publics

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE représenté par Mme Véronique MOULIERES **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, Mme Christine ANTOINE, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, M. Alain LÉBAUBE **AUMES** : M. Jean-Marie **AT BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS, Mme Yvette BOUTEILLER **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ **FLORENSAC** : M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD, M. Alain RYLAUX **NIZAS** : M. Daniel RENAUD **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFFOUR, M. Armand RIVIERE **PINET** : M. Gérard BARRAU **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe NOISETTE **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL **TOURBES** : M. Christian JANTEL **VIAS** : Mme Catherine CORBIER, M. Bernard SAUCEROTTE

Absents Excusés :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET, M. Rémy GLOMOT, M. Fabrice MUR, Mme Corinne SEIWERT **PEZENAS** : Mme Christiane GOMEZ **PORTIRAGNES** : M. Philippe CALAS

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Jean-Luc CHAILLOU donne pouvoir à M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Gérard REY donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY donne pouvoir à M. Pierre MARHUENDA, Mme Noëlle MARTINEZ donne pouvoir à Mme Murielle LE GOFF **VIAS** : M. Jordan DARTIER donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER, Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à M. Bernard SAUCEROTTE, M. Richard MONEDERO donne pouvoir à M. Armand RIVIERE

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. AMIEL Vice-Président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire

RECU EN PREFECTURE

Le 19 février 2019

VIA DOTELEC - FAST Actes

99_DE-034-243400819-20180111-lmc1D002799I0

Monsieur le Vice-Président rappelle qu'au titre des actions à mener dans le cadre de la compétence numérique de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, une délibération a été prise lors du Conseil Communautaire du 3 décembre 2018 (délibération n° 002744) validant la grille tarifaire.

Suite à une erreur matérielle, il est nécessaire aujourd'hui d'apporter une modification aux tarifs des prestations d'hébergement et de services :

Prestations d'hébergement	Coût de la location	Frais d'Accès au Service
½ baie, soit 20U	800 € / mois	550 €
1 baie soit 42U	1 200€ / mois	550 €

Service de collecte en IRU	Tarification IRU > 5000m*	Frais d'Accès au Service
Collecte NRO 2 FO Qualité de maintenance selon option souscrite Engagement 20 ans	8.08 €	2 500 €
Collecte NRO 2 FO Qualité de maintenance selon option souscrite Engagement 25 ans	8.50 €	2 500 €

*le tarif s'applique dès le premier mètre souscrit au-delà de 5 000 m et s'ajoute au montant du forfait initial de 5 000 m

Il est précisé que le coût annuel des services de collecte en location est un coût au mètre linéaire.

Enfin, la Communauté d'Agglomération indique que les tarifs IRU sont accompagnés par une redevance de maintenance du réseau :

Option souscrite	GTR	Qualité de service de maintenance	Forfait
Prémium	8 H	24h / 24 – 7 jours / 7	15 %
Optimisé	24 H	Heures et jours ouvrés	5 %

Ainsi, l'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur la modification des tarifs telle que sus exposée.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Vice-Président

Vu le Bureau communautaire réuni en date du 28 janvier 2019

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE MODIFIER** les tarifs des redevances d'occupation du domaine public relatifs au frais d'accès au réseau Très Haut Débit en fibre optique de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée tels que sus mentionnés ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président de la CAHM à signer tous les documents de type bon de commande, convention ou contrat que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée contractualisera avec des opérateurs en lien avec sa compétence numérique et son statut d'opérateur aménageur numérique au titre du régime général et se rapportant à cette affaire ;
- **D'ENCAISSER** les recettes correspondantes sur le Budget principal de la CAHM.

Fait et délibéré à CAUX les jours, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE